

# 12<sup>ème</sup> Open Jeunes de Sautron

Vendredi 8 juillet au dimanche 10 juillet 2022

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

*Homologation 55554*

**Article 1 :** Le Club d'échecs de Sautron organise l'Open Jeunes du 8/07/2022 au 10/07/2022

**Article 2 :** Le tournoi est réservé aux jeunes (*Minimes et catégories inférieures*) dont le classement Elo national ou Elo FIDE est inférieur à 1400. Seront appariés à la 1<sup>ère</sup> ronde tous les joueurs qui auront réglé leurs droits d'inscription avant 13 heures. Tout joueur dépassant ces limites ne sera apparié qu'à la deuxième ronde.

**Article 3 :** Les droits d'inscriptions sont de 15€. Le tournoi étant homologué par la Fédération Française des Échecs (FFE), la présentation d'une licence A est obligatoire.

**Article 4 :** Les règles du Jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (FIDE) adoptés par le 88<sup>ème</sup> Congrès de la FIDE à GOYNUK (*Antalya, Turquie*) et rentrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les appariements se font au Système Suisse (*version la plus classique, Règles C.04 FIDE, forts - faibles, aucune protection de club, de famille*). Les joueurs seront appariés en fonction de leur classement Elo national ou Elo FIDE.

**Article 5 (horaires des rondes) :**

### Vendredi 8 juillet

Pointage : 11h-13h

Ronde 1 : 14h

Ronde 2 : 16h30

### Samedi 9 juillet

Ronde 3 : 10h

Ronde 4 : 13h30

Ronde 5 : 16h30

### Dimanche 10 juillet

Ronde 5 : 10h

Ronde 7 : 13h30

Remise des prix : 16h

**Article 6 :** Les parties se jouent à la cadence Fischer de 50 minutes + 10 secondes par coup. La notation est obligatoire pour toute la partie. Un joueur peut avoir 30 minutes de retard au début de la partie sinon la partie est perdue par forfait.

**Article 7 :** Les départages suivants seront appliqués : le Buchholz Tronqué, le Buchholz puis la Performance.

**Article 8 :**

100% des inscriptions sont reversées en prix. Les prix sont non cumulables et répartis au système intégral. Les prix ne seront distribués qu'aux seuls joueurs présents lors de la remise des récompenses.

**Article 9 :** Il est formellement interdit de fumer ou de vapoter dans l'aire de jeu. Éviter toute discussion et lecture suspecte. Avoir une attitude convenable. Toute dégradation entraînera une exclusion. Les repas doivent se prendre à l'extérieur de l'aire de jeu. L'usage des téléphones portables y est strictement interdit. L'exclusion du tournoi, après 1 forfait non justifié sans en avoir averti l'arbitre, est prononcée à l'encontre du contrevenant avec rapport à la Fédération Française des Échecs.

**Article 10** : L'organisateur du tournoi est Vincent VERHILLE, l'arbitre principal est Alain Lucazeau (*Arbitre Elite 1*).

**Article 11** : Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur. Une échelle de sanctions allant du simple avertissement à l'exclusion du tournoi est prévue dans les règlements de la FFE. Pour tout ce qui n'est pas précisé, les organisateurs restent souverains dans le cadre des règles de la FFE et de la FIDE.

**L'arbitre principal**  
**Alain Lucazeau**

**L'organisateur**  
**Vincent VERHILLE**